

Sommaire

Page 1

✕ **Éditorial**

*2017, année de la transition
écologique ?*

Page 2

✕ **Économie circulaire**

*Ne gaspillons plus la
nourriture !*

✕ **Brèves**

*La Base : le pôle
agrobiologique inscrit
au PLU*

Page 3

✕ **Transition énergétique**

*La «vélorution» en marche à
Brétigny*

Page 4

✕ **Annonce de l'Assemblée Générale Ordinaire**

annuelle de l'Ademub

✕ **A vos Agendas !**



ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Éditorial

2017, année de la transition écologique ?

L'**ADEMUB** vous présente ses **meilleurs vœux pour 2017**. Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, de voir vos espérances comblées tant au niveau personnel que professionnel dans un environnement sain et préservé.

Qui avait décidé que ce projet était d'intérêt national ? Pas nous, les citoyens, en tout cas. Avec l'élection d'un nouveau président à la tête du rugby français, nous voilà bientôt débarrassés du projet pharaonique de «grand stade» à Ris-Orangis. Les sommes que devaient déboursier nos élus, en notre nom, seront plus utilement affectées à la remise en état et au développement de nos infrastructures de transports publics et de modes actifs, urgence régionale et nationale. Il reste maintenant à trouver une alternative pour ces 133 ha. La proposition des «Verts» d'en faire un «large site agrobiologique de maraîchage, petit élevage et transformation agroalimentaire» est intéressante. Mais elle est à penser en lien avec le **pôle agrobiologique de La Base**, à Brétigny, en cours d'aménagement. La Base où, après les avions supersoniques, on nous annonce prochainement un festival rock, lui aussi «supersonique». Les grands projets ne manquent pas. Après le «cluster-drones», il y aurait aussi l'arrivée d'un grand du «e.commerce». Tous ces projets sont, certes, générateurs d'activité, mais nous ne devons pas perdre de vue les pollutions induites et nos objectifs de réduction de la consommation énergétique.

Notre campagne sur l'économie circulaire est maintenant bien lancée. De nouvelles consignes de tri sont apparues, que nous avons activement accompagnées. Nous allons poursuivre par des propositions d'actions concrètes, faites à la Ville et à l'Agglo, notamment pour réduire notre production de déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, réutiliser nos biens d'équipement et en prolonger la durée de vie.

Le PLU va être modifié. L'ADEMUB approuve les modifications proposées destinées à éviter une trop grande réduction de la surface des parcelles et l'apparition de constructions trop exiguës ou trop massives incompatibles avec les formes et la typologie caractéristiques de chaque quartier. Ces mesures, destinées à limiter la densification, ont également pour but de maintenir une part importante d'espaces verts dans ces quartiers, conformément aux dispositions légales (Loi sur la biodiversité) et aux orientations du PADD⁽¹⁾. Nous demandons que la **limite chiffrée de consommation de l'espace naturel et agricole de notre commune soit strictement respectée et qu'une protection supplémentaire soit apportée à nos terres agricoles.**

Nos finances : Depuis une quinzaine d'années, le Conseil général a soutenu régulièrement et efficacement l'ADEMUB. Dernièrement et très tardivement nous avons eu une réponse négative du Conseil départemental à notre demande de subvention 2016, ce qui est très pénalisant pour le fonctionnement de notre association qui œuvre sans relâche depuis bientôt 25 ans pour la protection de notre environnement brétignolais et essonnien. Nous devons donc nous serrer la ceinture... mais nous ne nous tairons pas.

Rien ne doit se faire, en tout cas, sans un peu plus de démocratie participative, demande récurrente de l'ADEMUB.

Nous invitons nos adhérents à venir nombreux à notre prochaine **assemblée générale, le samedi 25 février**, et nos lecteurs à venir participer avec eux au débat qui suivra sur le devenir de l'ancienne Base aérienne, notamment de son pôle agrobiologique.

Bonne année à tous !

(1) projet d'aménagement et de développement durable

Ne gaspillons plus la nourriture !

Le thème de la campagne d'information et d'action que nous avons démarrée en 2016 porte sur l'Économie circulaire. Le premier volet de cette campagne expliquait ce qu'est cette nouvelle forme d'économie et développait l'aspect de la réduction des déchets. Pour 2017, le deuxième volet que nous allons développer sera celui du gaspillage alimentaire.

Moins gaspiller de ressources alimentaires participe au défi majeur du 21^{ème} siècle : nourrir plus d'humains en utilisant mieux les ressources planétaires et en influant moins sur le climat et la biodiversité.

santé, avec «date limite d'utilisation optimale» ou DLUO, ou la mention «À consommer de préférence avant...», indications obscures qui ne signifient nullement qu'un produit est périmé.



Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter des aliments encore comestibles. Il intervient à tous les stades de la vie d'un produit, depuis sa production jusqu'à notre poubelle. Selon la FAO cela représente environ 1,3 milliard de tonnes de denrées alimentaires par an (1/4 de la consommation humaine).

En France, on estime en moyenne à 149 kg par personne et par an le gaspillage alimentaire, dont 20 kilos sont dus aux particuliers eux-mêmes. Soit, au total 10 millions de tonnes. Donc chacun d'entre nous peut, modestement et sans se priver, réduire ce gaspillage : plus de vigilance, mieux ajuster ses achats, ne pas confondre «date limite de consommation» ou DLC, qui implique un risque pour la

D'autres actions, collectives cette fois, sont possibles : la restauration et la distribution jettent plus de 4 millions de tonnes d'aliments : organiser par exemple la récupération de ces produits encore bons mais réputés «non vendables» au profit d'associations caritatives.

Il existe aussi un gaspillage «organisé» : quand l'aliment ne répond pas aux normes du marché. Ainsi 7 millions de tonnes de poissons seraient rejetés chaque année dans l'océan après capture. Le dépassement de quotas de production ou un prix de marché trop bas peuvent faire obstacle à la mise en vente d'aliments et conduire à leur destruction.

Certes, tout n'est pas faisable mais beaucoup reste à faire.

Brève

La Base : le pôle agrobiologique inscrit au PLU

Nous avons aujourd'hui l'assurance que le projet sera bien réalisé avec ses 75 ha de SAU (surface agricole utile), sans que nous sachions cependant à quelle échéance la totalité de ces surfaces sera mise en exploitation.

Une incertitude demeure sur l'emplacement exact des bâtiments (hangars et logements des ouvriers agricoles). Les budgets (Agglo et Région) ont été votés et une enquête publique, en cours, a pour but de rendre compatible le PLU de Brétigny avec les projets (classement en zones Ab pour l'agriculture biologique, et en zone Ul pour le «cluster drone» et le site d'e-commerce).

Mais bien des questions restent en suspens. Nous en saurons plus le 25 février, puisque l'ADEMUB organise, à l'issue de son Assemblée générale, **une réunion publique d'information sur l'avenir de La Base** avec la participation de Sylvain Tanguy, maire du Plessis-Pâté et président de la Société publique locale, qui gère les projets et, pour le pôle agrobiologique, de Jean-Pierre Lecocq, administrateur de Terre de Liens Ile-de-France.



La «vélorution» en marche à Brétigny

Brétigny ville à 30 km/h, le pari est-il en passe d'être gagné ? Pas encore, mais les choses avancent. Bientôt, pratiquement toutes les rues du centre-ville (après La Moinerie) seront en zone 30, avec double-sens cyclable pour les rues à sens unique.

Après de longues discussions et une évolution certaine de la part de nos édiles enfin convaincus de **l'importance d'une circulation apaisée**, source de sécurité et de convivialité, Brétigny va prendre un nouveau visage. D'autres villes l'ont déjà fait un peu partout en France et leur nombre va croissant. Nos automobilistes vont devoir s'adapter à la présence de vélos dans les deux sens de circulation (c'est déjà le cas à La Moinerie et avenue Clause). Et les piétons marcheront en meilleure sécurité et plus confortablement. Une forte campagne d'information auprès des usagers nous paraît indispensable.

Les travaux d'aménagement sont normalement prévus pour le printemps. De même que les travaux pour le nouvel aménagement, plus global, du boulevard de la République, où s'appliqueront les mêmes règles. Il faudra ensuite étendre ces zones apaisées dans toute la ville, principalement dans les zones résidentielles où le piéton devrait être roi. **Une priorité : le quartier Clause-Bois Badeau**



où les constructions se développent désormais à un bon rythme. De nouvelles voies y ont été créées récemment. Reste à surveiller leur aménagement. Piétons et cyclistes doivent y être prioritaires avec des rues en zone 30, voire en zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h et priorité piétons sur toute la largeur de la voie).

Prochainement viendra également la mise en place d'un itinéraire cyclable reliant la gare de Brétigny à l'IRBA (La Base). Les travaux porteront essentiellement sur un nouvel aménagement, rendu nécessaire par la

sécurisation des cyclistes comme des piétons, entre le giratoire Jean Mermoz et l'entrée de l'IRBA, après le passage sous la RD 19. Travaux d'autant plus nécessaires qu'on attend un accroissement du volume de circulation dans tout le secteur.

Il va sans dire que l'ADEMUB a pris et prendra encore une part active à la concertation légale pratiquée dans l'élaboration de ces divers aménagements.

Il restera encore à revoir totalement l'aménagement de la place du 11 novembre, au cœur de notre ville, qui doit être rendue aux piétons. Nous nous interrogeons sur le devenir de cet espace, dossier en souffrance depuis des années et sur lequel rien ne transparait pour l'heure. Nous entendons bien, là encore, participer activement à la réflexion et ne pas nous retrouver face à un projet déjà ficelé.



Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Ademub

**Le samedi 25 Février 2017 à 14h15
salle Barran**

Ordre du jour :

- Lecture et discussion des rapports moral et d'activité, d'orientation et financier.
- Approbation des comptes de l'année 2016, budget prévisionnel 2017 et fixation des cotisations 2018.
- Votes.
- Renouvellement partiel du conseil d'administration.

à 16h30, à l'issue de l'Assemblée générale,

Débat public :

L'avenir des terrains de l'ancienne Base aérienne :

- quels projets pour redynamiser ce territoire ?
- le pôle agrobiologique

Intervenants :

- Sylvain TANGUY, maire du Plessis-Pâté, président de la SPL (Société publique d'Aménagement)
- Jean Pierre LECOCQ, administrateur de Terre de Liens Ile-de-France.

À vos Agendas !

Samedi 20 mai après-midi

4^{ème} Véloration dans Brétigny pour une circulation apaisée et non polluante, tous à vélo ou patinette !

Jeudi 11 mai à 20h30

A Ciné 220, Film et débat sur l'eau

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2017

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : **15 euros** - couple : **22 euros** - petit budget : **8 euros** - soutien : **35 euros**
(un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Courriel : **Tél** :

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2017. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10

